



Commune de Basse-Allaine

Buix - Courtemaîche – Montignez
Rue de l'Ecole 3
Case postale 1
2923 Courtemaîche

Tél. 032 466 14 70
administration@basse-allaine.ch

REGLEMENT POUR L'UTILISATION DE LA CABANE FORESTIERE DE COURTEMAICHE

CONDITIONS

- a) les demandes de réservation seront adressées à l'administration communale
- b) les demandes seront enregistrées selon leur ordre d'arrivée
- c) le paiement de l'émolument et de la caution fera office de réservation ferme
- d) les utilisateurs doivent prendre soin des installations mises à leur disposition, les lieux seront rendus en parfait état de propreté, y compris le nettoyage du grill. Aucun clou ne sera planté dans la cabane.

UN CONTRÔLE SERA EFFECTUE

- e) toute dégradation constatée sera rétablie aux frais des utilisateurs
- f) tous les déchets seront récupérés et évacués par les utilisateurs
- g) aucune table ne sera sortie de l'intérieur de la cabane
- h) le feu sera effectué à l'emplacement qui lui est réservé
- i) la COMMUNE décline toute responsabilité en cas d'accident
- j) en cas d'annulation dans les 48h avant la date réservée, la location sera perdue

PRIX DE LOCATION

	<u>Personne de la commune</u>	<u>Personne de l'extérieur</u>
Week-end	Fr. 180.-	Fr. 360.-
Journée	Fr. 100.-	Fr. 200.-

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSE-ALLAINE

Le maire :

Thierry Crétin



La secrétaire :

Céline Meusy

Courtemaîche, le 19 janvier 2026